



# ELORN INFOS N°1

## Mardi 11 février 2003

L'association "les riverains de l'Elorn" a été créée le 24 décembre 2002 par un groupe de riverains à la suite de l'implantation d'un pylône destiné à recevoir des antennes relais de téléphonie mobile sur un terrain municipal, route de Quimper.

Elle fait suite à une mobilisation importante des habitants du quartier qui se sont réunis le 12 décembre dernier et qui ont manifesté leurs interrogations et leurs inquiétudes.

### RAPPEL DE QUELQUES FAITS

Au mois de novembre dernier, un pylône de 35 mètres de haut, comprenant 3 émetteurs de téléphonie mobile a été monté sur un terrain communal au 51, route de Quimper à Landerneau. Ce pylône est implanté dans une zone de "moyenne densité de population".

Les riverains ne sont à aucun moment consultés sur ce projet.

Le 12 décembre 2002, les riverains se réunissent et expriment leurs inquiétudes face à l'implantation de ce pylône. Ils décident de créer une association.

Le 24 décembre 2002, l'association « Les riverains de l'Elorn » voit le jour.

Le 3 janvier 2003, rencontre avec l'association de Bohars. (sur le même thème)

Le 8 janvier, un premier courrier est adressé au maire pour l'interpeller sur les préoccupations des riverains.

Le 10 janvier 2003, rencontre avec l'association de Plougastel ( sur le même thème )

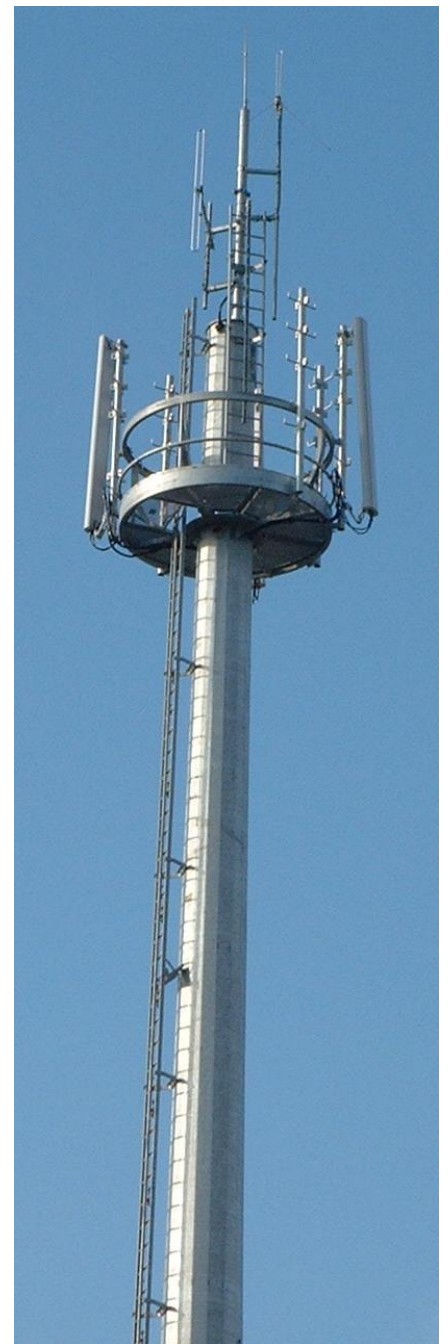
Le 10 janvier 2003, ; l'émetteur est mis en service par Orange.

Le 16 janvier 2003, l'association informe les conseillers municipaux des inquiétudes des riverains.

Le 23 janvier 2003, en pré-séance du conseil municipal, l'association demande au maire d'adopter le principe de précaution . Sa réponse ne nous éclaire pas sur ses intentions.

**Le 7 février 2003**, des membres de l'association rencontrent le maire. Ce dernier se retranche derrière une réglementation que nous savons inadaptée pour ne pas prendre au sérieux le principe de précaution.

A ce jour, notre association n'a pas obtenu de la part du maire le dossier technique comprenant les caractéristiques des émetteurs (puissance... )



## EFFETS SANITAIRES DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Aujourd'hui nombre de scientifiques s'accordent à dire que l'exposition prolongée aux ondes électromagnétiques (micro-ondes) émises par les antennes relais représente un risque important pour notre santé.

Ces nuisances sont relatées dans des documents scientifiques français et étrangers.

La réglementation actuelle issue d'une recommandation européenne datant de 1999 détermine des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques sur la base d'effets thermiques (réchauffement du corps) à court terme (quelques minutes). Ex: usage du téléphone portable.

Les effets dits "athermiques" qui sont issus du rayonnement des antennes relais et l'exposition **permanente** de la population ne sont donc pas pris en compte dans cette recommandation faute d'études réalisées à ce moment là mais aussi de recul !

Des témoignages saisissants et dramatiques affluent aujourd'hui de toute l'Europe et démontrent incontestablement les effets sanitaires des rayonnements émis par les émetteurs des antennes relais de téléphonie mobile.

## NOTRE MAIRE DOIT ADOPTER LE PRINCIPE DE PRECAUTION !

Nous constatons que le site choisi par la mairie pour implanter le relais est situé à proximité immédiate des habitations. Nous ne voulons en aucune façon nous opposer à l'extension du réseau de téléphonie mobile ( GSM ) mais nous récusons de la manière la plus formelle le choix de ce site qui est au cœur des habitations où vivent notamment des enfants et des personnes âgées !

L'Organisation Mondiale de la santé (OMS) a lancé un vaste programme en vue de déterminer et de mieux préciser les nuisances pour la santé de l'exposition permanente de longue durée aux rayonnements électromagnétiques. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2004 – 2005 !

Il convient donc aujourd'hui de mettre en application le principe de précaution préconisé par le parlement européen dans un rapport datant du 25 février 1999.

Très nombreuses sont les municipalités qui ont pris des arrêtés afin de réglementer l'implantation des antennes relais en instaurant des périmètres de sécurité autour des antennes.

## ENSEMBLE PLUS FORTS

Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion. N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous informer, apporter vos connaissances, vos compétences ou tout simplement nous aider financièrement puisqu'une petite contribution financière annuelle sera demandée afin de permettre à l'association de réaliser un certain nombre d'actions comme faire intervenir des experts indépendants, vous informer, régler des formalités administratives...

**Une permanence téléphonique sera assurée pour répondre à vos questions au 02 98 85 18 47 ( M CALVEZ ) Mardi 18 février de 10h à 12h et de 14h à 18h et au 02 98 85 32 08 ( Mme MOISAN ) Jeudi 20 février de 12h à 14h et de 18h à 19h30.**

## IL EXISTE DES SITES INTERNET QUI VOUS EXPLIQUENT TOUT SUR LES DANGERS DES RAYONNEMENTS ELECTROMAGNETIQUES

<http://perso.wanadoo.fr/louis.gougeon/telephon.html>

<http://club.euronet.be/claude.herion/ondesgsm3v.m.htm>

<http://club.euronet.be/claude.herion/temoignages.htm>

<http://www.globenet.org/ape/electro/electro.htm>

<http://membres.lycos.fr/filterman/>

<http://teslabel.com>

<http://priartem.com>

<http://corruption1gsm.chez.tiscali.fr/10-62.htm>

<http://filterman.multimania.com/gsm4.htm>

**Pour nous contacter :** Mme Monteiro, 50 rue Théodore Botrel 02 98 21 88 18 – M Congard, 32 rue Théodore Botrel 02 98 21 37 04 – M Penfeunteun, 3 rue Gabriel Faure 02 98 85 20 57 – Mlle Parc, 46 rue Théodore Botrel 02 98 21 68 94 – M Séguelong, 4 rue du cimetière 02 98 21 62 94 – M Calvez, 7 rue Chopin 02 98 85 18 47 – Mme Guillerm, 22 rue Théodore Botrel 02 98 21 64 28 – M Queffelec, rue Lalo 02 98 85 18 42 – Mme Moisan, 8 rue Gabriel Faure 02 98 85 32 08